

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-246/SG/FIN autorisant M. Mohamed Mahmoud Boreh à acquérir un local à Usage Commercial.

n° 70-246/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
14 mars 1970

Numéro JO
n° 6 du 25/03/1970

Date du numéro
25 mars 1970

TEXTE INTÉGRAL

M. Mohamed Mahmoud Boreh est autorisé à acquérir un local à usage commercial, situé au rez-de-chaussée et au milieu d'un bâtiment faisant partie d'un ensemble plus vaste en Co propriété, sis à Djibouti, boulevard Bonheure, et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 921 au nom de la Société Djiboutienne de Constructions.